

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18495**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Sciences de la Mer et du Littoral, Mention Géosciences Brest à finalité professionnelle et recherche

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), Université de Bretagne Occidentale - Brest	Président de l'université de Bretagne Occidentale - Brest, Recteur de l'académie de Rennes

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

117 Sciences de la terre, 333 Enseignement, formation, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les diplômés de ce master peuvent élaborer et concevoir des projets de recherches, assurer des activités d'expertise et de conseil au sein de structures publiques ou privées.

Ils mettent en œuvre et planifient tout ou partie d'un programme de recherche ou d'étude et le valorisent.

Ils contribuent à la diffusion des connaissances et peuvent informer et former dans le domaine de la géophysique des publics variés.

Pour mener à bien ces activités, ils mobilisent des connaissances en géophysique et selon les spécialités dans les domaines de la sédimentologie, de la pétrologie, de la géochimie, de la géodynamique.

Ils savent explorer un sujet de recherche et ses limites, rechercher et analyser de la documentation relative au sujet étudié. Ils assurent la conception des thèmes et des méthodes d'expérimentation dans le domaine des géosciences. Ils peuvent également concevoir, adapter ou utiliser un matériel en fonction des travaux de recherche.

Ils utilisent les logiciels génériques de systèmes d'information géographique et d'interprétation géologique et géophysique. Ils interprètent les résultats des expériences (analyses, essais, tests, terrain).

Ils peuvent réaliser des modélisations physiques et numériques des faits expérimentaux et réalisent les supports de communication adaptés pour une diffusion des résultats de recherches ou des études réalisés en français et en anglais.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut exercer dans le secteur de la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine pétrolier, minier et de l'environnement.

Il peut occuper les emplois de géologue, géologue topographe, géophysicien, géochimiste, pétrologue, sédimentologue.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1105 : Études géologiques

F1203 : Direction et ingénierie d'exploitation de gisements et de carrières

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation se déroulant sur 4 semestres, la certification s'obtient après l'évaluation des unités d'enseignements suivantes :

Semestre 7 : 12 UE/38 ECTS

UE1 : Enjeux et problématique des sciences de la mer et du littoral (3 ECTS)

UE2 : Communication et techniques de recherche d'emploi (2 ECTS)

UE3 : Télédétection-SIG (4 ECTS)

UE4 : Sédimentologie (4 ECTS)

UE5 : Géophysique appliquée Terre (3 ECTS)

UE6 : Géophysique marine appliquée (3 ECTS)

UE7 : Géochimie (4 ECTS)

UE8 : Synthèses géologiques des domaines orogéniques (4 ECTS)

UE9 : Mesures géologiques terrain (4 ECTS)

UE10 : Géodynamique : étude pluridisciplinaire (3 ECTS)

UE11 : Journées professionnelles, Connaissance du monde du travail (2 ECTS)

UE12 : Anglais (2 ECTS)

Semestre 8 : 8UE/22 ECTS

UE1 à UE5 : 5 au choix parmi : Ressources minérales, Ressources énergétiques, Hydrologie des bassins versants, Ingénierie marine, Géophysique fondamentale, Magmatogénèse, Tectonophysique et modélisation, Marges et dorsales, Océan et climat, Dynamique littorale (total de 10 ECTS)

UE6 : Préparation à la vie professionnelle : entreprise (économie, création) (2 ECTS)

UE7 : Anglais (2 ECTS)

UE8 : Stage en milieu académique ou en entreprise (8 ECTS)

Semestre 9 : 7 UE/36 ECTS

UE1 : Cycles de séminaires (4 ECTS)

UE2 : Formation pratique terre/mer (3 ECTS)

UE3 : Outils informatiques (5 ECTS)

UE4 : Processus géodynamiques (10 ECTS)

UE5 : 1 au choix parmi : Parcours terre externe, Parcours terre interne (10 ECTS)

UE6 : Sciences et société dans les sciences de la mer et du littoral (2 ECTS)

UE7 : Journées professionnelles, Connaissance du monde du travail (2 ECTS)

Semestre 10 : 1 UE/24 ECTS

UE1 : Stage de 5 mois en milieu académique ou en entreprise

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 (J.O. du 27 avril 2002) relatif au diplôme national du master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n°20041705 du 6 mars 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Brest à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-brest.fr/cap-avenir>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-brest.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Bretagne Occidentale - Brest : Bretagne - Finistère (29) [Brest]

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Brest : IUEM - Institut Universitaire Européen de la Mer

Historique de la certification :

En 2012 le nom de la mention du master « Géosciences océan » devient « Géosciences Brest ».